

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 23 (1976)
Heft: 3

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

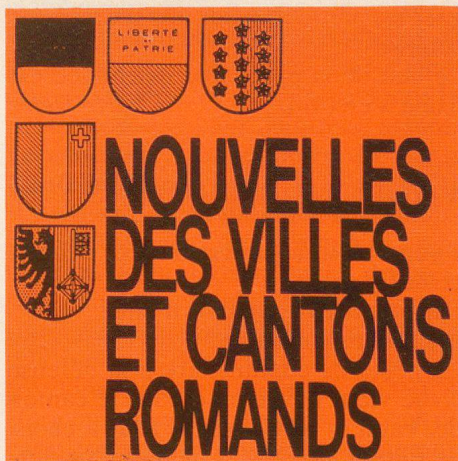
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



FRIBOURG (MG)

L'Association fribourgeoise des instructeurs de protection civile a tenu ses assises à Sugiez sous la présidence de M. Francis-C. Lachat, de Fribourg. Ce dernier s'était signalé à l'attention, l'automne passé, en accusant publiquement les responsables locaux de la protection civile de se montrer trop mous. En fait, M. Lachat visait surtout les responsables de la Ville de Fribourg. Son geste n'impliquait pas l'association des instructeurs en tant que telle, ni d'ailleurs l'Office cantonal de la protection civile.

En présence de plus de quarante instructeurs, l'assemblée s'est donc réunie à Sugiez. Une proposition de M. Lachat, consistant à créer une «assistance technique des instructeurs en cas de catastrophe», a provoqué des réactions nombreuses et souvent passionnées, dont certaines désabusées. Il fut même suggéré de constituer un corps d'intervention des instructeurs. Il fut enfin décidé de prendre contact avec les autorités intéressées avant d'en arriver à la réalisation du postulat.

M. Lachat fut réélu à la présidence par acclamation, pour quatre ans, ainsi que son collègue sortant, M. Georges Kyriakakis, instructeur permanent au centre de Sugiez. Trois démissions ont été enregistrées. En revanche, MM. Alexandre Hallmann, de Fribourg, et Roger Broenimann, de Morat, ainsi que Mme Brigitte Franck, de Wünnewil, entrent au comité.

L'assemblée proposa que le président soit assisté, dans ses démarches auprès des autorités cantonales, par le Dr Jean Dubas, médecin-conseil de la protection civile, ainsi que par MM. Roger Rotzetter, de Fribourg (Schoenberg), et Alexandre Hallmann, de Fribourg. L'Office cantonal était représenté à l'assemblée par M. Gérard Crétin, instructeur au Centre de Sugiez.

«La Suisse» – Genève

JURA BERNOIS

Centre régional de protection civile

Les chefs locaux des communes rattachées au centre régional de protection civile se sont retrouvés à Saint-Imier pour la dernière séance de 1975.

Au cours de cette assemblée, le bilan de l'activité du centre fut établi: 4146 journées d'instruction ont été effectuées. Dans une ambiance favorable, le travail de formation a été assuré par une trentaine d'instructeurs et la collaboration des offices communaux à qui le responsable du Centre, M. A. Grüter, se plut à adresser des remerciements. Les participants aux cours viennent de 22 communes astreintes et de 24 entreprises soumises à l'obligation de créer un organisme de protection d'établissement.

Après le bilan de 1975, le programme de 1976 fut présenté: il comprend 15 cours d'introduction de 5 jours chacun et 21 cours de répétition de 2 jours. L'organisation de ces cours pose de nombreux problèmes pour trouver les instructeurs nécessaires et le Centre régional, ainsi que les chefs locaux espèrent que les directions d'entreprises accepteront de donner les congés que les instructeurs solliciteront. La compréhension des entreprises permettra l'accomplissement des tâches de formation dans la PC, formation fixée par la loi.

En 1976, des cours seront également organisés pour les comptables et chefs locaux. En outre, une grande journée sera réservée à l'information des autorités. En effet, le samedi 22 mai, chaque conseil municipal des communes rattachées au Centre sera invité à assister à une présentation des installations, du matériel, et les responsables de la PC pourront donner tous les renseignements que souhaitent les autorités.

Le «Jura Bernois» – St-Imier

GENÈVE

Projet de construction d'un centre d'instruction à Bellevue

Nous avons appris par la presse en décembre dernier que la Ville de Genève projetait de créer un centre d'instruction à Bellevue. Ce projet a été vivement combattu par une partie du Conseil municipal et la demande de crédit pour l'achat du terrain appartenant à l'Etat a été renvoyée à une commission compétente.

Il ne nous appartient pas ici de prendre position sur une décision politique, notre rôle étant l'information objective et il nous semble que le Conseil municipal ne disposait pas de toutes les données du problème.

Les problèmes de l'instruction

En effet, les problèmes de l'instruction

en protection civile sont loin d'être résolus lorsque l'on sait qu'actuellement le centre de Bernex est sur-occupé et que les effectifs prévus pour l'ensemble du canton sont de 32 000 personnes. A fin décembre, 11 400 personnes ont été formées; il reste donc 20 600 personnes à instruire dont 10 500 pour la Ville de Genève. Le centre de Bernex fonctionne au maximum de sa capacité et n'est plus en mesure d'accepter d'autres cours. Il permet de former environ la moitié des effectifs prévus à raison d'une rotation de 10 à 15 % pour les cadres et spécialistes et 5 % pour les cours d'introduction. Ces taux de rotation seraient sensiblement les mêmes pour le centre d'instruction projeté par la ville. Ainsi donc, les deux centres auraient une occupation pratiquement à 100 % durant dix ans, sans pour autant absorber tous les problèmes durant cette prochaine décennie.

Intervention du Conseil d'Etat

Conscient de ces problèmes, le Conseil d'Etat a demandé au Conseil administratif de la Ville de Genève de réaliser un centre d'instruction et d'autre part l'Office fédéral de la protection civile a reconnu l'urgence du problème et a garanti en priorité l'octroi de la subvention de 55 %. Nous rappellerons également que les normes régissant les taux d'occupation des centres d'instruction sont établies par l'Office fédéral et le calcul de ces taux est basé sur le volume d'instruction qui devra être maintenu lorsque tous les effectifs seront instruits. En ce qui concerne le projet de la ville, ce dernier doit prévoir la possibilité d'agrandir ses installations afin de pouvoir doubler son volume d'instruction d'ici vingt ans. Ceci démontre, s'il n'était besoin de le faire, la nécessité de sa réalisation. Actuellement, de gros efforts au point de vue fédéral sont faits pour démontrer l'absolue utilité de la protection civile. Nous avons déjà parlé dans nos colonnes de sa collaboration avec l'armée et l'économie de guerre. Nous ne rappellerons jamais assez qu'elle fait partie intégrante de notre défense totale, ce que semble parfois oublier une partie de nos élus. Il ne faut pas minimiser les risques de conflits lorsque l'on voit ce qui se passe dans le monde. Nos autorités en sont conscientes et il sera trop tard en cas de catastrophe ou de guerre de leur reprocher de ne pas leur avoir donné les instruments nécessaires à notre protection.

Pour conclure

A titre de comparaison, il est intéressant de constater que le canton de Berne, 1 353 000 habitants, dispose de 15 centres d'instruction. Zurich, 1 351 000 habitants, dispose lui de 7

centres et Genève, 340 000 habitants, d'un seul centre. Il est clair qu'en ce qui concerne le canton de Berne, il a été tenu compte de la grandeur du canton et d'une bonne répartition de ses centres sur l'ensemble du canton. Nous sommes également conscient des problèmes financiers qu'occasionnent l'octroi d'un crédit de Fr. 850 000.— pour l'achat d'une parcelle de 34 000 m², montant duquel il convient de déduire la subvention fédérale de Fr. 415 000.—, mais même en période de récession notre protection peut-elle se chiffrer? Les occasions de travail que la réalisation éventuelle de ce centre procureraient aux entreprises genevoises, n'est-ce pas aussi de la protection civile?

Willy Barthe

NEUCHÂTEL

Rapport cantonal de protection civile à Marin

Les chefs locaux de la protection civile du canton se sont réunis à Marin, le jeudi 4 décembre. Cette journée de travail, dirigée par M. André Laubscher, chef cantonal de la protection civile, a été consacrée à l'information et à l'étude des nombreux problèmes relatifs à la planification générale de la protection civile, qui sera prochainement réalisée dans toutes les communes astreintes à la mise sur pied d'un organisme communal.

Les grands thèmes de cette journée ont été, entre autres, les suivants: la conception de la protection des établissements — la planification des cours de 1975 à 1982 — la révision des lois fédérales sur la protection civile et les constructions de protection civile — la conception de l'entretien des constructions et des installations techniques. M. Turnherr, chef de l'état-major civil cantonal, a tiré les enseignements du dernier exercice catastrophe, qui a été joué avec l'artillerie 16, au début du mois de novembre.

MM. Bise et Kuhn, de l'Office fédéral de la protection civile, ont répondu à de nombreuses questions relatives à la planification générale de la protection civile dans les communes.

A. L.

VALAIS

Assemblée de la section valaisanne de l'Union suisse pour la protection des civils

Fondée en 1973 et présidée par Monsieur Charly Délez de Martigny, la section valaisanne de l'USPC compte 102 membres individuels et 62 membres collectifs. C'est dire qu'elle a rapidement acquis une certaine notoriété dans le vieux pays, grâce au travail de son comité.

Les assises qu'elle a tenues en ville de

Monthey, le 30 octobre 1975, ont confirmé son dynamisme. Commencée par une instructive visite de l'usine de pierre scientifique «DJEVA», la manifestation se poursuivit par une réception à la salle bourgeoise. Monsieur Deffer, président de la commune, rappela qu'un concours de dessin organisé pour les enfants des écoles de Monthey, sur le thème de la protection civile, avait remporté un succès certain, voici quelques mois. L'orateur souligna également l'importance de la protection civile qui est l'un des moyens d'affirmer notre volonté de défense nationale.

Faisant allusion au développement local de la protection civile, Monsieur Délez félicita les autorités communales pour leur compréhension et leur sens de l'humain à ce sujet.

Tout le monde gagnait ensuite la grande salle où se déroulait l'assemblée générale annuelle de la section, en présence notamment de Messieurs Hans Witschi, conseiller communal et président de la commission de protection civile, Robert Aeberhardt, chef du service d'information de l'Office fédéral de la protection civile, Roger Parisod de Lausanne, président de la commission romande d'information, Charles Reichler, vice-président de la même commission et président de la section fribourgeoise, Fernand Martin, président de la section neuchâteloise, Albert Tamarcaz, chef de l'Office cantonal valaisan de la protection civile. Au cours des délibérations, Monsieur Délez rendit un hommage vibrant à Monsieur Tony Kalbermaten, conseiller communal montheysan et instructeur des sapeurs-pompiers de guerre, décédé récemment.

Dans son rapport présidentiel, il souligna le succès rencontré par le concours de dessin organisé dans les écoles du canton. Trente lauréats de ce concours ont été invités par l'Office fédéral de la protection civile pour une journée de séjour à Berne avec différentes visites, telles celles du Palais fédéral, la cathédrale, ainsi que des installations de protection civile.

En outre, des journées portes ouvertes ont été organisées dans diverses installations de protection de Sion et de Brigue. Au programme d'activité pour 1976, il est prévu une distribution de revues et la projection de films dans les écoles, tandis que sera étudiée la possibilité d'organiser des leçons de premiers secours pour les adolescents. Le chef local de Troistorrens mentionna une expérience très positive réalisée par les samaritains dans les classes de son village, tandis que Monsieur Tamarcaz souligna l'intérêt de cette idée qu'il a lui-même déjà étudiée. Le chef cantonal déclara que le temps est malheureusement passé où les mères de famille savaient prodi-

guer les premiers soins lors d'accidents bénins.

Le lieu de la prochaine assemblée est fixé à Vercorin.

Charly Délez

VAUD

Pourquoi un commissaire à la défense civile?

Les nombreux objectifs d'une organisation naissante

Le poste de commissaire à la défense civile vient d'être créé dans le canton de Vaud et le Conseil d'Etat a choisi de faire appel à M. Gander, commerçant à Yverdon, et lieutenant-colonel à l'armée, chef du Service de protection anti-atomique et chimique à l'état-major de la zone territoriale I. M. Gander entrera en fonctions le 1er mars prochain et, en attendant de connaître de sa bouche le cahier des charges qu'il aura à remplir, rappelons les objectifs de la défense civile ainsi que les raisons qui ont amené le Conseil d'Etat à créer le poste précité.

C'est en juin 1973 que le Conseil fédéral définissait sa conception de la défense générale fondée notamment sur une défense civile. Mais depuis 1970 déjà, le Conseil d'Etat vaudois nommait une commission d'experts et désignait une délégation composée des chefs des cinq départements concernés, afin d'étudier, dans le cadre du canton, les problèmes relatifs à l'organisation de la défense civile.

De nombreuses tâches

Face à l'ampleur de ses problèmes, le Conseil d'Etat fut amené, en avril 1971, à créer un poste de «délégué à la préparation civile à la guerre» (le colonel divisionnaire Dénéreaz), auquel fut adjoint un secrétaire documentaliste (le colonel EMG Verrey). Le colonel Dénéreaz présida, dès lors, une commission d'étude dont firent partie le médecin cantonal, le chef du service de l'industrie, du commerce et du travail, le chef du service des routes, celui des eaux, le commandant de la police cantonale, le chef de l'Office de la protection civile et le délégué cantonal à la protection des biens culturels. Toutes personnalités concernées directement par l'organisation de la défense civile, dont les tâches sur le plan cantonal étaient définies comme suit par le Conseil fédéral en juin 1973: garantir en cas de catastrophe ou de guerre le maintien de l'activité gouvernementale et administrative, assurer l'information des autorités cantonales et de la population, maintenir l'ordre et la tranquillité sur leur territoire, assurer l'exécution des mesures de protection civile, accueillir et assister les sinistrés et fugitifs, maintenir le service d'hygiène en état de fonctionnement, garantir l'approvi-

sionnement de la population en biens vitaux, maintenir en état les voies de communication ainsi que les installations des services publics, assurer la protection des biens culturels, assurer l'exécution des tâches déléguées par la Confédération.

Il s'agissait, dès lors, pour la commission d'étude chargée de prévoir l'organisation de la défense civile, de dresser, dans un premier temps, l'inventaire des organismes déjà existants, tels que les services de protection contre l'incendie ou ceux de l'ORCA (Organisation des secours en cas de catastrophes), et d'imaginer dans un second temps les structures qui seraient les mieux à même de permettre la coordination des différents services et secteurs concernés par la défense civile, tout en précisant les tâches de celle-ci.

Les structures prévues

Etats-majors civils régionaux, dirigés par les préfets des districts les plus importants compris dans ces régions, état-major civil cantonal, composé de trois membres du Conseil d'Etat et de trois groupes de coordination technique de la défense civile, telles furent, pour l'essentiel, les structures proposées par la commission d'étude.

La délégation du Conseil d'Etat devait y ajouter, par la suite, un poste de coordinateur en chef, celui de commissaire à la défense civile, responsable devant le commandant de la police cantonale et le Conseil d'Etat. Avec la nomination ces derniers jours du premier de ces commissaires, l'organisation de la défense civile, dans le canton de Vaud, quitte le papier pour entrer dans la réalité. — dr

24 H

Restructuration de la protection civile Cinquante mille Lausannois sans abri valable en cas d'explosion atomique!

A la suite d'une nouvelle évaluation de la situation relative à la sauvegarde de la population, en temps de paix lors de catastrophe, comme en temps de guerre, une planification générale — en matière de protection civile efficace — a été entreprise dans l'ensemble du pays.

C'est ainsi que plusieurs cours ont été organisés ces derniers mois dans le canton à l'intention des communes de plus de mille habitants. Celui de Lausanne s'est déroulé du 8 au 12 décembre dans le poste d'attente de la Vallée de la Jeunesse, sous la direction de représentants des offices fédéral et cantonal de la protection civile.

Destiné principalement aux chefs de secteurs et à leurs remplaçants, ce cours a permis de dresser un inventaire systématique, par quartiers, des

dangers possibles tels qu'écroulement d'immeubles, incendies, inondations; d'étudier une répartition des habitants dans les places protégées conformes aux normes en vigueur — c'est-à-dire ventilées — ou dans d'autres abris n'offrant plus ou pas les garanties de sécurité suffisantes.

Le bilan de l'organisation lausannoise a mis en évidence de sérieuses carences. En cas d'explosion atomique, belliqueuse ou accidentelle, cinquante mille Lausannois, approximativement, ne seraient pas logés dans un abri conforme. L'importance du chiffre pourrait être légèrement atténuée en augmentant le taux d'occupation de 100 pour cent à 120 pour cent.

En théorie, la chose est parfaitement concevable. Le citoyen, disposant très exactement d'un mètre carré et de deux et demi mètres cubes, verrait alors sa «surface habitable» limitée à huitante centimètres carrés!

Compte déficitaire

Ce compte déficitaire est en effet apparu à la conclusion d'un travail de très longue haleine réalisé par le service lausannois de la protection civile dirigé par M. Marcel Regamey. Son équipe, tout d'abord, restructura la ville — en fonction du nombre d'habitants, d'incidences géographiques — en sept secteurs (20 000 habitants environ), trente et un quartiers (5000 environ) et trois cent huit îlots (500). Il fallut ensuite et surtout recenser les abris de fortune pouvant offrir un certain degré de protection moyennant des aménagements complémentaires: garages souterrains, caves, notamment.

Ce travail, entrepris entre avril et juin, entraîna l'organisation de onze exercices de deux jours, avec la mise sur pied de six cent dix personnes incorporées dans la protection civile. Parallèlement à cet inventaire systématique des dangers, de la répartition de la population, les responsables purent définir très précisément les objectifs à atteindre d'ici 1990.

L'idée voudrait qu'à cette époque Lausanne soit dotée — indépendamment de l'infrastructure existante — de sept PC de secteur, trente et un PC de quartier, vingt-neuf postes d'attente, cinq postes sanitaires de secours, trente-trois postes sanitaires. Il faudra également repenser une version mieux adaptée du poste de commandement situé sous Montbenon, jugé non valable par les spécialistes.

Quant à l'épineux problème de l'instruction des incorporés à la PC? A l'heure actuelle Lausanne enregistre presque dix mille personnes inscrites dans les «rôles», mais six cent soixante, seulement, sont opérationnelles. Faute d'un manque de centre d'instruction qui fait défaut. 24 H

Réd.- L'heureux dénouement des nombreuses et laborieuses démarches entreprises concernant l'aménagement des centres d'instruction cantonal et régionaux va heureusement nous permettre sous peu de renseigner sur les réalisations prochaines.

Des chiffres et des abris

Quelques chiffres pour mieux éclairer l'importance de la protection civile dans notre pays: en 1975, la Confédération a accordé 136,5 millions de francs de subventions aux cantons et aux communes pour la construction d'abris de PC. Au cours de cette même année, 8,4 millions de francs de subventions ont été versés, toujours aux cantons et aux communes, pour l'organisation de cours de PC. Ce n'est pas tout: la Confédération, au chapitre de matériel de dépôt pour la PC, a versé 600 000 francs de subventions.

En 1974, 4300 cours de protection civile ont été organisés dans tout le pays. Il y eut, pendant ces douze mois de l'année écoulée, 170 000 participants à ces cours totalisant 460 000 journées de cours.

On sait qu'il existe un plan financier pour la réalisation complète de la protection civile en Suisse. Ce plan couvre les années se situant entre 1970 et 1990. Il est prévu, pendant ces vingt ans, d'affecter à la PC: cinq milliards cent septante millions pour les mesures de construction, un milliard cent cinquante millions pour l'équipement, l'entretien, l'instruction et l'administration, trente millions pour la recherche scientifique et le développement, soit au total six milliards trois cent cinquante millions de francs. La protection civile représente cinquante francs par habitant et par an.

Et la population dans tout cela?

Il existe actuellement en Suisse — voilà de quoi rassurer les habitants — des places protégées dans les abris pour 4,5 millions de personnes. C'est dire que d'ici à 1990, toute la population trouvera où s'enfouir en cas de malheur... 24 H

Fribourg — Mise au point

A la suite d'une émission télévisée et de deux émissions radiodiffusées, j'aimerais préciser ici, que j'ai répondu aux questions des journalistes en ma qualité de chef de service sanitaire d'un secteur de l'OPL de la ville de Fribourg.

Après la diffusion par l'Association Fribourgeoise des Instructeurs de Protection Civile d'une brochure intitulée «morts par radioactivité», une publicité inattendue fut donnée à quelques

remarques introduites dans ce texte, dont je suis l'auteur. Comme, entre autre, j'osais y affirmer qu'en cas de catastrophe grave – dans ma pensée l'accident ou le sabotage d'un engin nucléaire – il faudrait chercher les causes de non-préparation auprès des responsables de certaines communes, il était évident que les émissions mentionnées allaient se tenir à cet échelon-là. Elles n'eurent jamais pour objet une analyse, voire même une allusion quelconque aux activités du

canton en matière de Protection Civile.

Il me semblait que Fribourg, capitale du canton, se devait d'être un exemple. En effet, chef de détachement nommé (et formé) depuis 1972, puis chef de service, j'étais aigri par l'ignorance totale et de mes attributions et des moyens d'assumer mes charges.

Il faut le dire cependant. Mon intervention intempestive, si elle me valut des réactions «très humaines» des

personnes locales touchées, a néanmoins réveillé les somnolences que je voulais secouer. A fin novembre 1975, le chef local de la ville de Fribourg nous présentait un programme de travail excellent pour 1976, nous prouvant ainsi des qualités réelles, dignes des taches de sa fonction.

Francis C. Lachat

Chef de service sanitaire d'un secteur de la Ville de Fribourg

Parte italiana

La protezione civile locarnese è una realtà viva e utilissima

Si è svolto a Locarno sotto la presidenza del capo locale consortile Aldo Poncioni e alla presenza dei capi quartiere, capi servizio e direttori di corso il rapporto 1975 del Consorzio protezione civile di Locarno e dintorni. Dopo i saluti d'obbligo, Aldo Poncioni ha presentato la sua relazione sull'attività svolta nel 1975 dichiarandosi soddisfatto della collaborazione avuta dai capi quartiere, dai capi servizio e dai direttori di corso. Il programma di istruzione, ha detto il capo locale consortile, è stato osservato in tutti i particolari e in diverse occasioni si è potuto dimostrare l'efficienza del grado d'istruzione raggiunto. Vedi l'intervento degli uomini della Protezione civile a Prato Sornico, per lo sgombero delle valanghe che avevano ostruito le strade per i monti, vedi il servizio che i sanitari dei corsi di ripetizione, svolgono regolarmente con il Consorzio autolettiga del Locarnese, come pure l'azione del censimento dei rifiuti,

svolto nel febbraio scorso che ha consentito di allestire il piano di pianificazione della protezione civile.

Per i corsi d'introduzione, i corsied esercizi dell'anno appena iniziato sono stati designati i signori Bionda e Fantone (corso introduttivo servizio sanitario), Otto Bieri (corso introduttivo servizio antincendio), Claudio Belloli (corso introduttivo servizio pionieri), Emilio Banchetti (esercizio servizio sanitario), Helbling, Belloli, Bieri (esercizio combinato pionieri e pompieri).

Agli «eventuali, nutrita discussione sul sistema finora praticato nella concessione di dispense mediche ai corsi di protezione civile. Le esperienze fatte durante i corsi hanno consigliato ai responsabili di affrontare questo problema affinché l'organizzazione dei corsi non venga compromessa e affinché tutti gli astretti al servizio nella protezione civile vengano trattati paritariamente.

Per decisione dei direttori dei corsi e dei capi quartiere, con il consenso del capo locale, è stato deciso che il Consorzio abbia a convocare entro il 15 febbraio prossimo il comandante del Circondario Ticinese, il capo dell'ufficio cantonale della protezione civile, il medico cantonale, il presidente del consorzio della protezione civile di Locarno e dintorni e il medico di fiducia del consorzio, onde poter discutere con il capo locale, capi quartiere, capi servizio e direttori dei corsi, di tutto il complesso delle dispense e delle misure disciplinari per coloro che non si presentano ai corsi.

È pure stato proposto di riunire più sovente i capi servizio affinché abbiano ad essere informati sui compiti specifici dettati dalla nuova pianificazione generale della protezione civile. La richiesta è stata accolta dal capo locale che ha già previsto queste riunioni nel corso del corrente anno.

Die BKW – ein bedeutendes Versorgungsunternehmen



Mit elektrischer Energie aus dem Kernkraftwerk Mühleberg, aus 8 eigenen Wasserkraftwerken und aus 13 Partner-Wasserkraftwerken in den Kantonen Bern, Wallis, Tessin, Graubünden und Solothurn, versorgen die BKW direkt und indirekt eine Million Menschen sowie die in ihrem Lebensraum tätigen Industrie-, Gewerbe-, Landwirtschafts- und privaten Verkehrsbetriebe. 1974 setzten die Bernischen Kraftwerke rund 6 Milliarden Kilowattstunden Strom ab.

BERNISCHE KRAFTWERKE AG